SEINE-ET-MARNE

Compte-rendu réunion CTD Cyclosport 19 avril 2023

VOTES DE LA CTD77

A compter de ce jour, il est décidé que les décisions de la CTD feront systématiquement l'objet d'un vote électronique. Cela concerne les demandes de descente, le changement de catégorie pour supériorité manifeste, la validation des mutations entre deux départements, le changement du règlement départemental.

Votes :

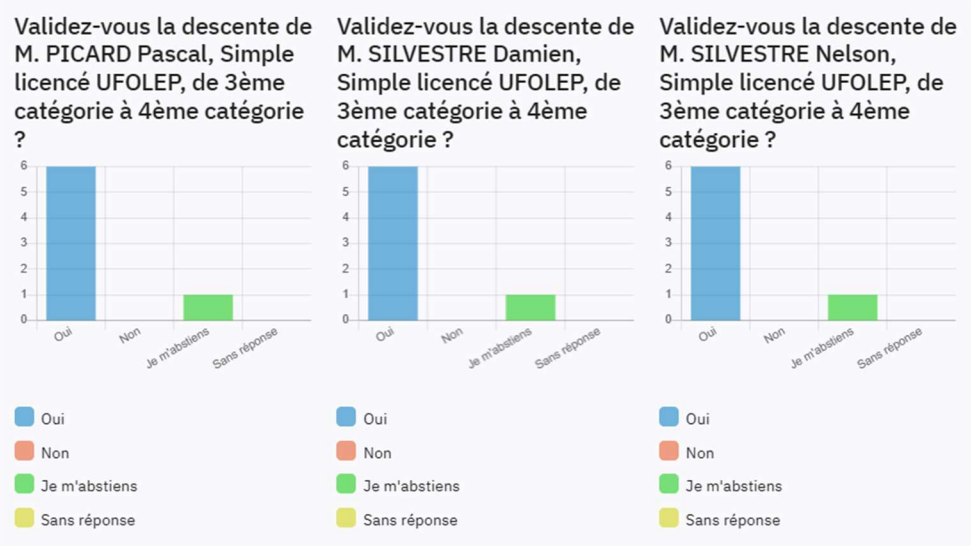

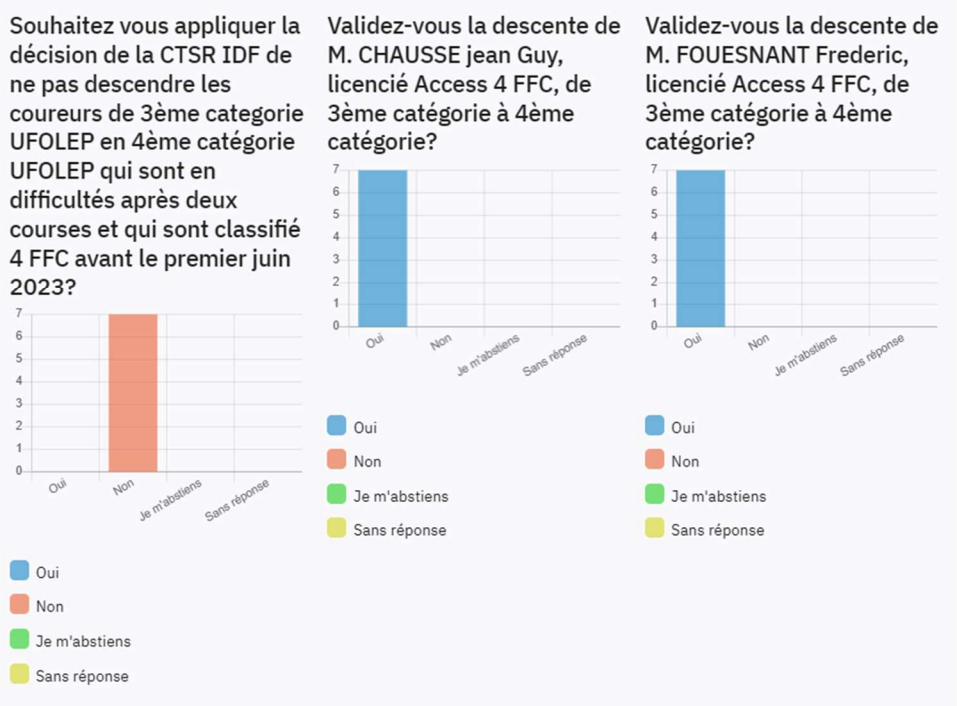

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique de Seine-et-Marne
58 Allée Edouard Branly – 77550 MOISSY-CRAMAYEL
Tel. 01 64 41 08 30 - contact@ufolep77.org
http://www.cd.ufolep.org/seineetmarne
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° SIRET 40896652100028 - Code APE 9312 Z

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
ACTIVITÉS CYCLISTES
SEINE-ET-MARNE

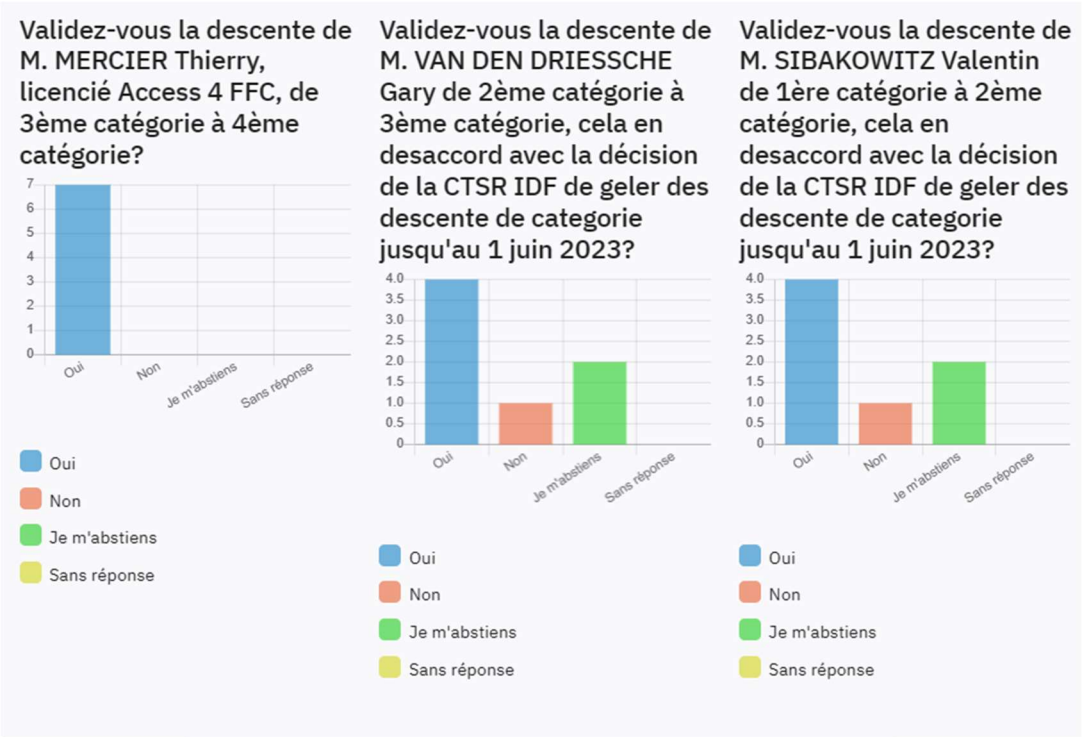

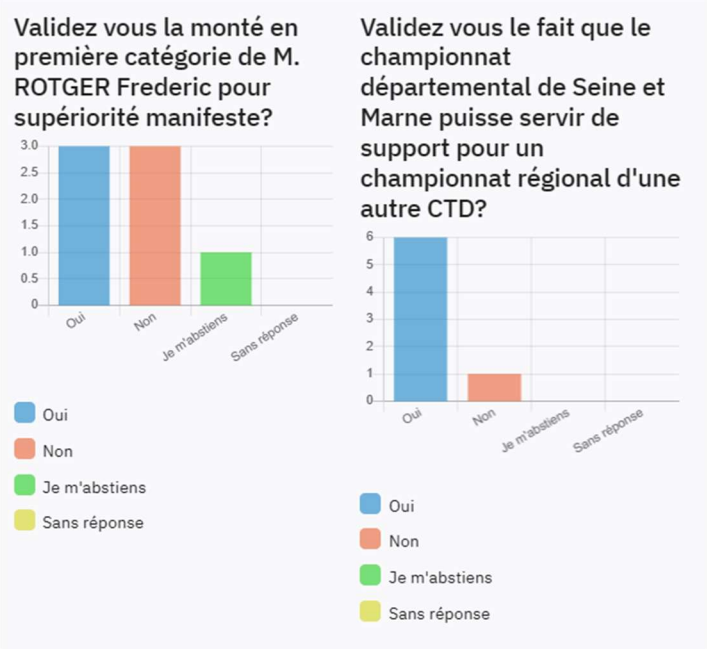

Comme vous le constatez, la CTD 77 a décidé de ne pas respecter le gel des descentes demandé par la CTR IDF.
En effet, une poignée de coureurs est en réel difficulté dans leur catégorie et n'arrive pas à suivre le paquet sur les courses de leur catégorie actuelle.
Cela est encore plus incompréhensible pour les 3èmes catégories qui sont classées en Access 4 FFC.
Concernant M. ROTGER, le vote étant à égalité, il est décidé de garder la position la plus avantageuse, le concernant jusqu'à ce qu'il gagne le dernier point pour la montée de catégorie. Sur les courses de notre département, nous veillerons à surveiller qu'il ne favorise pas des coureurs en les aidant lors de la course ou qu'il se relève systématiquement avant la ligne d'arrivée.
Ci-dessous, vous trouverez un compte rendu que j'ai effectué de la dernière réunion de la CTRS IDF du 13/04/2023.
Toutefois, ce compte rendu ne représente pas le compte rendu officiel de la CTR, car en raison du manque de personnel au sein du Comité directeur régional UFOLEP, les comptes rendus officiels n'ont pas pu être préparés rapidement après les réunions.

SEINE-ET-MARNE

Malgré cela, les comptes rendus ont été publiés ce samedi 22 avril 2023. Le compte rendu que je vous présente n'est pas officiel et n'engage que la CTD77, mais il peut aider à comprendre le vote de la CTD77.
En Île-de-France, la plateforme nationale indique que le département de Seine-et-Marne détient plus d'un tiers des effectifs des coureurs cyclistes UFOLEP, suivi de près par l'Essonne.
Cependant, notre département enregistre une hausse des licenciés par rapport à l'année précédente, ce qui n'est pas le cas de l'Essonne.
De plus, le département de Seine-et-Marne compte 21 points de plus de coureurs au ratio de sa population. Il est répété en boucle dans les clubs et les commissions l'incompréhension face à l'hémorragie de la présence des coureurs en course. Cependant, il semble que le département de Seine-et-Marne résiste mieux que d'autres. Pourquoi ? Je vois deux raisons à cela : des clubs qui ont su fédérer autour de la passion du cyclisme en compétition, avec une volonté de gagner (parfois même un peu trop). Et des instances telles que la CTD77, présentent sur les bords des routes lors de presque toutes les courses, qui examinent avec expertise les problèmes vécus par les coureurs et réagissent rapidement lorsqu'un coureur rencontre des difficultés.
Il y a donc tout de même une expérience à tirer auprès de la CTD77 qui explique ces bons résultats.
La gestion de la CTD77 s'appuie donc sur la connaissance des acteurs pour ajuster au mieux les besoins de chacun des coureurs et des clubs
A cet égard les décisions prise en votation nous semble raisonnable pour préserver la qualité de nos courses et la passion des coureurs à courir sur les courses de Seine et Marne

Ecart de points Ratio Population/Nombre de licencié

Départements	Nombre de Licence 2023 Brut	Nombre de Licence 2023 en pourcentage	Population Estimation au 1er janvier 2022 Brut	Population Estimation au 1er janvier 2022 Brut en pourcentage	Ecart de point
075	49	5%	2139900	17%	-12%
077	316	32%	1443800	12%	21%
078	44	4%	1463700	12%	-7%
091	158	16%	1315400	11%	6%
092	30	3%	1643100	13%	-10%
093	28	3%	1678400	14%	-11%
094	57	6%	1434300	12%	-6%
095	297	30%	1276500	10%	20%
Total général	979	100%	12 395 100	100%	

SEINE-ET-MARNE

Progression du nombre de licencié 2022-2023

Départements	Nombre de Licence 2023	Nombre de Licence 2022	Progression en pourcentage
075	49	56	-12,50%
077	316	307	2,93%
078	44	47	-6,38%
091	158	152	3,95%
092	30	47	-36,17%
093	28	29	-3,45%
094	57	61	-6,56%
095	297	359	-17,27%

VOTES À VENIR

A la suite de la réunion de ce jour, ci-après les votes pour la semaine prochaine.
Nous vous les transmettrons dès qu'ils seront réalisé

- Validez-vous la descente de M. SANITAS Gaël, Acces2 FFC, Club de ROVE, Adulte masculin 20/29, de 2ème catégorie à 3ème catégorie ?
- Validez-vous la descente de M. COULON Louis, simple licencié UFOLEP, Club de la Team en danseuse, Adulte masculin 20/29, de 2ème catégorie à 3ème catégorie ?
- Validez-vous la descente de M. TESSIER Philippe, Accès 4 FFC, Club de la pédale Fertoise, Adulte masculin 60 ans et plus, de 3ème catégorie à 4ème catégorie ?
- Validez-vous la descente de M. MASSON Franck, Accès 1 FFC, Club de VILLEPARISIS UNION SPORTIVE MUNICIPALE, Adulte masculin 50/59, de 1ere catégorie à 2ème catégorie ?
- Etes-vous d'accord pour ajouter au point 9 du règlement départemental Cyclosport, l'article ci-dessous ?
  En Île-de-France, en UFOLEP, les coureurs de moins de 30 ans sont classés en seconde catégorie pour leur catégorie d'accueil. Lors d'une course, un non-licencié UFOLEP de moins de 30 ans devra donc également être classé en seconde catégorie pour garantir l'équité avec les coureurs encartés en UFOLEP.
- A la suite de la dernière réunion de la CTR IDF, et compte tenu du faible nombre de courses UFOLEP organisées dans certains départements d'Île-de-France, la CTR a décidé de modifier les critères d'accès pour être éligible au podium du championnat régional pour cette année 2023, qui requiert désormais la participation à 4 courses, y compris le championnat départemental. Afin de ne pas pénaliser les coureurs de Seine-et-Marne, êtes-vous d'accord pour réduire le nombre de courses requises pour être éligible au podium du championnat départemental de Seine et Marne de 2023, de 3 à 2 courses ?

MONTÉE DE CATEGORIE

Montée de M. BOUARD Dorain en première catégorie car Access1 FFC

David REMOND, vainqueur de la course de TOURNAN, a été recatégorisé Open 2 en FFC. Celui ne peut donc plus courir en première catégorie UFOLEP. Il est à noter que d'autres coureurs auraient bénéficié de réajustement de catégorie de Open2 à Open3 en même temps que ce coureur. Certains de ces coureurs courraient actuellement en première catégorie UFOLEP. A surveiller.

CHAMPIONNAT REGIONAL

A la suite de l'appel de la CTD77, la Team All cycles s'est présentée pour organiser le championnat régional. Le dossier est en cours de constitution et va être présenté dans les tous prochains jours. le président de la Team All Cycle termine les derniers échanges avec les élus locaux, sur plusieurs sujets tels que les infrastructures mises à disposition.

REVERSIONS CLUB VERS CTD 77

La facturation pour les réversions des clubs vers la CTD 77 a été mise en œuvre. Un point de trésorerie sur ces versions sera fait fin juin.

RÉSULTATS HORS DÉPARTEMENT

Des résultats de coureurs de notre département ayant participé à des épreuves dans d'autres départements ont été reçus et ont été pris en compte pour les décomptes des points.

- GALLOIS BENJAMIN licencié(e) en 2e dans l'association : VILLEPARISIS UNION SPORTIVE MUNICIPALE C vient de réaliser une place de 5 sur l'épreuve PONT SAINTE MAXENCE dans le département 060 le 16/04/2023 Nombre d'engagés en 2e catégorie : 30 engagés et plus. Si vous devez répondre, adresse email de retour : yves.fremont1@free.fr
- RIVARD AURELIEN licencié(e) en 3e dans l'association : VILLEPARISIS UNION SPORTIVE MUNICIPALE C vient de réaliser une place de 2 sur l'épreuve PONT SAINTE MAXENCE dans le département 060 le 16/04/2023. Nombre d'engagés en 3e catégorie : 30 engagés et plus. Si vous devez répondre, adresse email de retour : yves.fremont1@free.fr
- DOUCET MICHEL licencié(e) en 2e dans l'association : LA PEDALE FERTOISE vient de réaliser une place de 6 sur l'épreuve COURSE CYCLOSPORT UFOLEP DE COEX dans le département 085 le 16/04/2023. Nombre d'engagés en 2e catégorie : 9,8,7,6 engagés. Si vous devez répondre, adresse email de retour : ufolep.85@gmail.com

Etant donné la spécificité de la course de Villuis : course au point, celle-ci comptera pour les qualifications au championnat départemental mais pas pour l'ajout de point sur le carton.

ENJEUX DE LA CTR IDF

Lors de la dernière réunion de la CTR IDF, il est clairement perceptible que les échanges entre les membres de la CTR ont été compliqués, chaque CTD souhaitant faire comme il lui convient le mieux.
Les dossiers à examiner à la CTRS IDF sont pourtant nombreux : la cohérence dans le calendrier UFOLEP de l'organisation des courses entre département, la cohérence de l'organisation des courses entre les différentes fédérations et cyclosportives, et la cohérence de l'organisation des championnats entre fédération pour éviter qu'ils ne tombent en

même temps. Tout cela nous semble nécessaire afin qu'il y ait suffisamment de coureurs présents lors des courses afin de former des paquets fournis.

Cela permet aux compétiteurs ne pouvant suivre le rythme des meilleurs de leur catégorie de continuer à rouler dans le peloton ou dans un groupe bien fourni, plutôt que d'être isolés et de terminer seuls les derniers tours du circuit. Cela contribue également à éviter que les organisateurs ne se découragent en raison des investissements humains et financiers nécessaires à l'organisation des courses.

Il est également important d'examiner l'utilisation de systèmes électroniques pour les engagements des championnats régionaux et d'aller vers un fonctionnement plus moderne de cette instance.
De plus, il est nécessaire que l'organisation du championnat régional d'Ile de France soit mise en place par roulement, éventuellement en fonction du nombre de coureurs dans les CTD. Il est important que cela soit décidé avant la réunion des clubs des départements afin de pouvoir sélectionner une course pour servir de support au championnat régional.
Enfin, il est nécessaire de se mettre d'accord sur les règlements chaque année afin d'éviter tout débat à leur sujet avant l'organisation des championnats.
Tous ces sujets devraient faire l'objet de réunions spécifiques et plus courtes avec ordre du jour, afin d'éviter que les membres de la CTRS ne partent au fur et à mesure d'une réunion de plus de 3 heures.

REUNION CTRS IDF du 13/04/2023

Une réunion de la CTRS IDF s'est déroulée le 13/04/2023 à 19h30

Compte rendu précédent de la CTRS IDF.

M. LEBIGRE et M. ROUAULT manifestent leur mécontentement à propos des comptes rendus des réunions de la CTRS IDF qui n'ont pas été transmis au club de cyclisme d'Île-de-France, bien qu'une ébauche ait été envoyée à l'UFOLEP pour correction par un membre de la CTRS IDF après chaque réunion.

Championnat régional

La Team All Cycles Val d'Europe a proposé d'organiser les championnats régionaux et la CTRS IDF a validé cette proposition.

Laurent MAUNOIR, membre du CTD77 et de la Team All Cycles, présente le circuit de 11 km passant par Monceaux-lès-Meaux et Villemareuil. Il indique qu'une vingtaine de signaleurs et 4 voitures ouvreuses sont nécessaires et demande aux différentes CTD de fournir des signaleurs et des voitures. La CTD77 lancera également un appel aux clubs de Seine-et-Marne. Un tableau en ligne pour enregistrer les signaleurs sera mis à disposition. Le départ et l'arrivée se situeront à Villemareuil, ainsi que la remise des prix.

Les horaires proposés, sous réserve d'acceptation par le président de la Team All Cycles et de la préfecture, sont les suivants : 12h30 pour les 40/49, 60 et plus, 17-19 et féminines ; et 15h00 pour les 50-59, 20-29, 30-39 et jeunes. Les 40-49, 20-29, 30-39 effectueront 8 tours ; les 17-19 et les 50-59 feront 7 tours ; les 60 et plus réaliseront 6 tours ; les féminines et les 15-16 parcourront 5 tours ; les 13-14 feront 3 tours et les 11-12 effectueront 1 tour.

La CTRS décide, en dérogation du règlement existant, de réduire d'une course l'éligibilité pour participer au championnat régional. Le nombre de courses requises pour être éligible au podium est désormais de 4 courses, dont le championnat départemental pour les adultes, et de 3 courses, dont le championnat départemental pour les jeunes. L'objectif de ce nombre de courses obligatoire est d'éviter la présence de coureurs qui ne participent pas habituellement aux courses UFOLEP et qui se présentent aux championnats uniquement pour obtenir un maillot distinctif. La diminution d'une course n'est pas favorable à la CTD77, puisque celle-ci possède un groupe de coureurs très présents sur les courses UFOLEP. Réduire le nombre de courses diminue donc les chances de ces coureurs investis dans les compétitions UFOLEP d'obtenir un maillot distinctif.

Afin de définir les règles pour l'année prochaine de manière appropriée, la CTD77 demandera que les règles soient examinées à nouveau lors d'une prochaine réunion de la CTRS. Il sera nécessaire d'étudier le nombre de courses dans

chaque département et d'encourager les licenciés UFOLEP provenant de départements où les courses UFOLEP sont moins fréquentes et en concurrence avec d'autres fédérations à participer aux courses UFOLEP organisées dans des départements limitrophes au leur.

La CTRS IDF demande qu'une copie du dossier d'organisation lui soit transmise, en complément de l'envoi à la préfecture et à l'UFOLEP de Seine-et-Marne. Ce dossier doit inclure l'assurance, la ligne de départ et d'arrivée. Les éléments du kit de sécurité, tels que les cônes de Lübeck et les barrières amovibles, devront être récupérés à l'UFOLEP Seine-et-Marne par la CTD77. La CTRS IDF demande également les noms des élus des communes traversées par le parcours. Enfin la CTRS IDF demande la reconnaissance du parcours, des infrastructures d'accueil, de faire un point sur les mesures sanitaires et environnementales.

Il y a 16 bouquets pour les coureurs éligibles au podium et 5 bouquets à prévoir pour les vainqueurs non éligibles au podium, à fournir par le club organisateur. Les maillots et les médailles sont fournis par la CTRS IDF, tandis que la coupe du prix d'équipe doit être fournie par le club organisateur.

Un pot de l'amitié prévu par le club doit être organisé à l'issue du championnat régional.

Il sera demandé à l'UFOLEP 77 de préparer la plaquette pour les championnats régionaux. À cet égard, l'ensemble des informations nécessaires à la création de cette plaquette doit lui être transmis par le CTD77.

Il est également demandé à l'UFOLEP 77 d'inviter le président du Comité régional et le président du comité départemental de Seine-et-Marne UFOLEP. De plus, il convient de demander à l'UFOLEP77 de vérifier s'il est possible de monter un dossier auprès de l'ANS pour permettre d'améliorer le financement du championnat régional.

En 2023, l'inscription des coureurs se fera par le bulletin d'engagement, et un chèque à l'ordre du club organisateur devra y être joint. Pour l'année prochaine, l'utilisation de la plateforme nationale sera proposée pour les inscriptions. Une reversion de 2 € est à effectuer à la CTRS IDF. Les tarifs d'engagement restent les mêmes que l'année précédente, soit 10 € pour l'inscription avec le bulletin et 12€ sur place pour les adultes. Pour les jeunes, le tarif est de 6 € avec le bulletin et 7 € sur place.

M. LEBIGRE est chargé de l'édition de la liste des coureurs inscrits et de l'identification des coureurs éligibles au podium dans cette liste.

Mutation Club M. ROTGER Frédéric

Le coureur cycliste M. ROTGER Frédéric a récemment demandé une mutation, mais n'a reçu aucune réponse de son ancien club. A la suite de la demande de Laurent MAUNOIR de la CTD77, une licence commençant par 077 a été éditée par l'UFOLEP le 03/04/2022. Cependant, le courrier de mutation n'a pas été joint à sa demande de licence, comme le prévoit la fiche 8 du règlement National Cyclosport – CLM - Cyclocross.

Un carton a été édité le 05/04/2023 par Laurent. Par la suite, M. ROTGER a participé à une course à PRESLES le 08/04/2023, où il a terminé à la cinquième place parmi moins de 30 coureurs. Deux points lui ont été attribués pour cette performance.

M. ROUAULT a fourni des informations supplémentaires concernant M. ROTGER, dont nous n'étions pas au courant. Selon ces informations, le coureur est descendu en deuxième catégorie par le CTD78 pour l'année 2023 avec 20 points de pénalité. Toutefois, ces points ne sont pas indiqués dans le système national des licenciés. M. ROTGER a également terminé deuxième à la course de MERU avec plus de 30 coureurs au départ, ce qui lui a valu 7 points supplémentaires. Le responsable du club de MAULE a indiqué à M. ROUAULT qu'aucune demande de mutation n'a été faite de la part de son coureur. Ce coureur aurait dû, en cours de saison, envoyer un recommandé au club qu'il souhaitait quitter.

Avec ces informations, M. ROTGER totalise 29 points en deuxième catégorie. Selon le règlement, il lui manque 1 point pour passer en première catégorie.

La raison pour laquelle la CTD78 a accepté sa demande de descente en catégorie est inconnue du CTD77. Si cette décision est confirmée par la CTD78, il conviendra d'examiner les raisons de cette descente pour déterminer si M. ROTGER doit être promu en première catégorie pour supériorité manifeste, comme cela a été le cas pour M. CIVALLERO.

Enfin, il est à noter que M. ROTGER réside dans l'est parisien, ce qui a pu avoir une incidence sur sa demande de mutation et son parcours sportif au sein de l'UFOLEP.

Avec 29 points, la CTRS IDF demande à la CTD77 de faire monter ce coureur en première catégorie pour supériorité manifeste. La CTRS IDF demande à la CTD77 de récupérer sa licence des Yvelines si elle existe physiquement, ainsi que son carton des Yvelines. Il est demandé à la CTD77 d'échanger le carton de Seine-et-Marne de deuxième catégorie pour lui remettre son carton de première catégorie.

Il est également surprenant de constater que le système informatique national permet à une même personne d'avoir deux licences UFOLEP. M. TURGIS Robert indique qu'il convient au responsable UFOLEP qui fait l'inscription de la licence de vérifier dans la base si une personne du même nom, prénom et date de naissance existe déjà dans la base des licences. La CTD77 examinera ce processus en collaboration avec le Comité départemental 77.

M. TURGIS Robert indique qu'il va effectuer la demande de désactivation de la licence sur le site national UFOLEP afin que M. ROTGER ne puisse pas courir avec deux licences différentes.

Enfin, la CTD77 intégrera dans son processus l'examen des demandes de mutations pendant les réunions de demande de descente du COMITE, afin d'éviter que cette situation se reproduise.

La CTRS IDF Île-de-France se laisse davantage de temps pour déterminer si le coureur avait une volonté intentionnelle de tromperie concernant l'émission de deux licences distinctes et, par conséquent, de deux cartons.

Descente de catégorie

Les premières demandes de descentes de la part des coureurs sont arrivées pour le département de Seine-et-Marne. Pour rappel, la CTRS IDF, lors de la première réunion de cette année, en raison des bouleversements qu'ont entraîné la mise à jour du règlement national UFOLEP cyclosport, a décidé de figer les demandes de descentes des coureurs affiliés à une autre fédération jusqu'au 1er juin 2023.

Le CTD77 demande de revoir cette décision, car un certain nombre de coureurs rencontrent des difficultés sur les courses et demandent à passer à la catégorie inférieure. C'est notamment le cas de trois coureurs de troisième catégorie, classés Access4 en FCC, âgés de 62, 66 et 71 ans, qui sont incapables de suivre le peloton. Compte tenu de l'âge des coureurs, la CTD77 demande leur descente de catégorie.

Bien que les autres membres de la CTD partagent l'avis qu'il est nécessaire de faire descendre ces coureurs sous peine de les perdre, et que certaines CTD admettent avoir fait des entorses à cette règle définie par la CTRS IDF, il est tout de même demandé à la CTD77 de maintenir ces coureurs dans leur catégorie jusqu'au premier juin.

La CTD77 prévoit de se réunir prochainement pour discuter de cette situation.

Championnat départemental.

Un membre d'une autre CTD, représenté par M. VANETTI, demande s'il est possible que leur championnat départemental serve de support au championnat de la CTD77. La CTD77 ne voit pas d'objection à cela.

Dénomination Team All Cycles

En UFOLEP, la Team All Cycles est toujours enregistrée sous l'intitulé Team All Cycles Val d'Europe. Les épreuves des 17 et 18 juin en UFOLEP sont enregistrées sous la dénomination Team All Cycles MADAR. Cependant, le club All Cycle aura besoin de temps pour effectuer l'ensemble des démarches auprès des organisations telles que la préfecture, l'UFOLEP, etc. Dans l'attente de ce changement, la CTRS IDF demande donc de modifier l'intitulé du club pour ces courses en Team All Cycles Val d'Europe.

Position MOHORIC et échauffement sur les courses

Il a été convenu que la position MOHORIC ne doit pas être utilisée lors des courses, conformément au règlement de l'UCI. Tout coureur qui utilise cette position pourra faire l'objet d'une amende.

De plus, un rappel à la prudence sera effectué auprès de tous les coureurs lors de leur échauffement sur le circuit de la course. Il leur est demandé de s'arrêter lors du passage des pelotons et de se mettre sur le bas-côté, et ne pas encombrer la ligne d'arrivée.

Prochaine Réunion

Jeudi 19 mai à 19h